



Ministère chargé des Transports

Licence n° 2009/93/ 0000492

pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) JUST ESSENTIAL SARL

LA PASTORELLE 6 AVENUE DE LA PASTORELLE
06200 NICE

n° SIREN 512223975

à effectuer, sous réserve des mentions spécifiques et des observations particulières ci-dessous, des transports intérieurs de personnes par route pour compte d'autrui dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur relatifs aux transports intérieurs de personnes par route.

Mentions spécifiques :

Pour l'activité de transports avec un seul véhicule affecté à cet usage, cette activité étant l'accessoire d'une activité principale autre que le transport public routier de personnes.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 15/05/2009 au 14/05/2014

Délivrée à MARSEILLE (FRANCE)

le 15/05/2009

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

pour le Préfet de Région,
le DREAL, par délégation,
la Chef de l'Unité Régulation
et Contrôle des Transports

Laure PANICHI

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.